

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 et 19 DECEMBRE 2023**Point 8 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Monsieur Yvan Girard, au nom du groupe PLR, et Madame Inès Roque, au nom du groupe UDC, demandant d'étudier la possibilité de constituer un service du sport assorti d'une éventuelle augmentation du taux d'activité du coordinateur de sport

Lors de la séance du 12 décembre 2022, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat mentionné en titre.

1. Postulat

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Les auteurs de ce postulat [et les cosignataires Camille Lavalette et Alexandre Beaud] font partie de la Commission des sports de notre commune. A l'occasion d'une séance de ladite commission, Monsieur Jonathan Buchs nous a présenté le résultat de son mémoire de Master de l'UNIL. Son travail consistait à comparer les politiques sportives dans trois communes du canton de Fribourg à savoir Bulle, Châtel-St-Denis et Fribourg.

Nous souhaitons d'abord relever avec grande satisfaction que le nombre d'installations sportives à disposition de la population, le nombre d'activités proposées aux citoyens et le subventionnement des clubs sportifs de la commune sont très bons.

Toutefois, ce travail révèle que le budget dédié au sport s'amenuise d'année en année, ceci en prenant en compte notamment le financement communal du sport par habitant, à savoir environ Fr. 120.00 en 2017 contre Fr. 106.00 en 2021.

Nous constatons également que, contrairement à Fribourg ou d'autres villes de taille identique, la Ville de Bulle n'a pas de Service du sport constitué en tant que tel. Actuellement, lorsque le citoyen cherche des renseignements, il doit s'adresser à différents services pour obtenir des réponses puisqu'il n'y a pas qu'un seul interlocuteur qui traite l'ensemble des questions dans ce domaine.

Si nos renseignements sont bons, aujourd'hui, le taux d'activité du coordinateur en poste est de 40 % + 20 % attribué à une collaboratrice administrative.

Nous pensons que la constitution d'un service du sport permettrait d'avoir une gestion globale administrative plus efficiente, une meilleure coordination et un suivi des projets en cours tout en déployant de nouvelles activités. Il nous semble également opportun de profiter de la future construction du centre sportif pour effectuer une réflexion des besoins et de la politique que notre Commune souhaite développer dans le domaine du sport pour tous.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité et l'opportunité de constituer un Service du Sport à part entière tout en augmentant éventuellement le taux dédié à ce nouveau service, notamment à celui du coordinateur des sports.

Nous vous remercions de votre attention. »

2. Détermination du Conseil communal

A l'instar de la Commission des sports à qui M. Jonathan Buchs a présenté son travail de Master, le Conseil communal a pris connaissance avec beaucoup d'attention des conclusions de cette étude, parue en 2021, dont l'objectif est d'analyser le degré de développement de trois communes du canton de Fribourg en matière de politique du sport (Bulle – Fribourg – Châtel-St-Denis). Le Conseil communal a constaté que cette étude considère que la performance de la politique sportive de la Ville de Bulle est bonne.

L'analyse compare quatre indicateurs de référence en ce qui concerne les inputs (les efforts consentis par la commune) et quatre indicateurs de référence en ce qui concerne les outputs (les résultats obtenus dans la politique du sport).

Trois indicateurs d'inputs sur quatre ne sont pas satisfaisants aux yeux de l'auteur :

- Les budgets de fonctionnement et d'investissements ne sont pas en augmentation dans le domaine du sport.
- Le nombre d'emplois à plein temps (EPT) dans le domaine du sport ne sont pas très importants en comparaison avec les EPT totaux de la commune.
- Le financement communal du sport par habitant n'est pas en augmentation.

L'étude relève cependant que les quatre indicateurs d'outputs sont très bons. Il s'agit :

- Du nombre d'installations sportives à disposition de la population,
- Du nombre d'activités propres à la commune (sport facultatif, midi-sport, etc.),
- Du subventionnement des clubs sportifs de la commune,
- De la présence d'un document écrit pour l'attribution des subventions.

Au regard de ce rapport et de la comparaison entre les dépenses consenties (inputs) et les résultats obtenus (outputs), le Conseil communal ne peut, dans un premier temps, qu'être satisfait des résultats de l'étude.

Il convient à ce stade de relever que depuis la publication de cette étude, des investissements d'importance ont été réalisés ces dernières années pour les infrastructures sportives, notamment la rénovation de la piscine communale mais aussi le développement et la rénovation du skatepark avec la construction d'un pumptrack. Si l'on comptabilise les amortissements liés à ces deux investissements, les efforts financiers consentis sont, à n'en pas douter, sensiblement plus élevés que ceux avancés dans l'étude précitée. A ces deux investissements d'importance, il y a lieu de rajouter que la Ville de Bulle a été un appui financier certain dans le projet de piste VTT en Vaucens. Cette dernière dépense ne figure pas non plus dans l'étude réalisée en 2021.

Par ailleurs, le projet de centre sportif régional aura une incidence financière importante pour la Ville de Bulle. On peut aisément prévoir qu'avec un tel équipement, l'effort de notre commune en faveur du sport sera bien supérieur à ce qui ressort des dernières analyses.

Au vu des investissements précités, le résultat de l'analyse des indicateurs d'inputs, et plus particulièrement le montant consacré au sport par habitant, doit être nuancé.

Du travail de M. Buchs, le Conseil communal a cependant relevé le bienfondé de la proposition de renforcer le rôle de coordinateur des sports. Un chef de service dans le domaine peut, avec une dotation plus élevée, développer le soutien aux manifestations, participer plus intensément à des groupes de travail stratégiques en lien avec les clubs et partenaires voire développer un plan directeur du sport.

Dans le processus d'élaboration du budget 2024, le Conseil communal avait initialement prévu l'augmentation de la dotation du coordinateur des sports pour étoffer ce rôle. Les difficultés financières rencontrées cet automne ont contraint l'Exécutif à geler toute augmentation en personnel supplémentaire. Comme le relevait M. Yvan Girard lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2022, « en cette période de budget déficitaire, (...) notre intention n'est pas de vous demander un budget supplémentaire lié à des ressources humaines, mais bien de se poser la question de l'efficacité du service donné à la population. » Nous pouvons affirmer que la réflexion à ce sujet a bien été faite et que la volonté est de consolider le « Service des sports » à terme.

Concernant la demande de constituer un Service des sports faisant office de répondant pour la population et les clubs, il est vrai qu'actuellement différents collaborateurs et collaboratrices accomplissent des tâches pour le « Service des sports » tout en étant rattachés à différents services, tels que Secrétariat général et Service des bâtiments. Regrouper les EPT correspondants (actuellement 45% coordinateur des sports + 20% secrétariat du coordinateur + 40% collaborateurs infrastructures sportives + 30% secrétariat infrastructures sportives) au sein d'un service unique ne pourra se faire que progressivement.

3. Conclusion

Le Conseil communal a toujours considéré l'activité sportive comme primordiale pour la qualité de vie et la santé des citoyennes et citoyens et reconnaît le rôle essentiel que jouent les nombreux clubs sportifs dans la promotion du sport. Il a beaucoup investi ces dernières années pour mettre à disposition de la population en général et des clubs en particulier des infrastructures de qualité. Il va poursuivre ces investissements et espère pouvoir améliorer rapidement non seulement la dotation en personnel du « Service des sports » mais également son organisation.

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard